

## POSTE OPERATEUR LAVOIR-VERSAGE-PREPARATION JOUR CEVENNES

### 1- Description du métier et particularités d'exposition

L'opérateur qui travaillait dans ce secteur était utilisé à l'exploitation, la conduite et à la surveillance des installations.

C'était un secteur très empoussiéré et bruyant, plus de 100db en permanence à l'intérieur du service. C'est l'endroit où les produits du fond ou extraits des découvertes (charbon rochers...) étaient lavés et triés et préparés à la commercialisation (par qualité et par calibre)

C'est un secteur où il y avait du très gros matériel (ponts roulant, bandes transporteuses, cibles, laver, concasseur, trémie, réducteurs, très gros moteurs).

On disposait également de capteurs radioactifs.

Le triage des produits se faisait par un système dit de " flottation", les produits du fond, une fois concassées étaient mis dans des cuves immenses dans un bain avec des produits liquides ( floulant-magnétites) qui avaient la propriété de faire flotter par niveau de qualité ( teneur en Carbone) du charbon extrait du fond.

La toiture du bâtiment était en fibrociment avec du flocage amiante en dessous lors du démantèlement c'est une entreprise spécialisé qui a détruit le bâtiment. Celle-ci était présente aussi car bien évidemment les conduites d'air et d'eau était calorifugées, et du fait de la corrosivité des produits utilisées et des conditions de travail le calorifugeage devait être refait fréquemment.

Les portes de ce service étaient calorifugées à l'amiante et les cordons d'amiante servaient de joint de portes.

Le personnel de ce service travaillait en permanence dans des positions difficiles à genou ou semi courbées, le port de charges lourdes était très fréquent.

Ils travaillaient en permanence dans une atmosphère très humide, les pieds dans l'eau et au froid.

Ce poste exposait aux cancérogènes suivants :

#### Amiante

#### Autres substances et préparations :

EXPOSITIONS	CIRCONSTANCES
Silice	1. Intervention impliquant le contact prolongé avec du charbon contenant de la silice cristalline (par définition) : 2. Contact avec les cendres de combustion (intervention dans les chaudières et les circuits d'évacuation et de stockage des suies et cendres) 3. Poussières de produit fini pulvérulent
Produits de flottation	Exposition à investiguer

### 2- Examens complémentaires en matière de suivi médical post professionnel au regard des paragraphes 1° et 2° de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 1995.

La surveillance médicale post professionnelle doit donc comporter les examens suivants :

#### 1. Amiante :

Dans le cadre du protocole de la CPAM :

- une consultation médicale
- et un examen tomodensitométrique (TDM) thoracique réalisés tous les cinq ans pour les personnes relevant de la catégorie des expositions fortes dans les conditions prévues par le protocole de suivi validé par la Haute Autorité de santé.

Hors protocole ou avec l'accord du médecin conseil de la caisse :

- Au moins une fois EFR avec diffusion du CO pour référence
- tous les deux ans

**2. Silice**

**3. Produits de flottation**

**4. Cendres volantes**

Considérant la nature, la multiplicité et les niveaux d'exposition, et des expositions non prises en compte par les protocoles (silice) ou de nature mal connue (produits de flottation) ces examens seront réalisés et complétés d'un **examen clinique spécialisé régulier dans une structure hospitalière compétente en pathologie professionnelle. Notamment la poly-exposition devrait notamment renforcer la surveillance dans ce cadre.**